

## REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du lundi 27 mars 2023</b></p> <p>Par suite d'une convocation en date du 14 mars 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 27 mars 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 12 Votants : 13  <b>Délibération n°D_2023_03_27_22</b></p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, M. Julien Langloys, M. Laurent Esteulle, M. Christophe Piazzoni, M. Norbert Regard Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : M. Louis Buda à M. Georges Canicatti Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Budget principal – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 au budget primitif de l'exercice 2023**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire,  
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 232 978.58 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

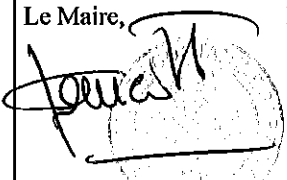
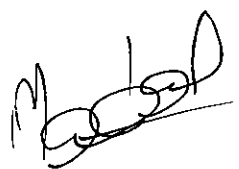
A l'unanimité et à mains levées, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 232 978.58 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 232 978.58 €
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	163 257.27 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	20 823.46 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E 0.00 €

S'LO

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
AFFECTATION = C	=G+H + 232 978.58 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	+ 232 978.58 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 28 mars 2023	Fait à Contamine-Sarzin, le 27 mars 2023
De sa publication : 29 MARS 2023	Le Maire, 
Et de sa mise en ligne le : 29 MARS 2023	Le secrétaire de séance, 
	Georges CANICATTI Pierrette BATON MARECHAL

